



Que dois-je faire??? /\urgent/!

Par **Massilienne**, le **25/02/2010 à 14:48**

Je suis marocain, venu légalement en France en 2005 afin de poursuivre mes études supérieurs.

2005/2006: 1^{ère} année de classe préparatoire gestion/économie -> non admis

2006/2007: 1^{ère} année de faculté d'économie et de Gestion -> non admis

2007/2008: 1^{ère} année de faculté AES -> non admis

2008/2009: 1^{ère} année de faculté d'économie et de gestion -> non admis

2009/2010: 1^{ère} année de faculté d'économie et de gestion -> en cours

Comme vous le constatez, j'ai un parcours scolaire chaotique qui est due à une insouciance de ma part, et pas à un manque de niveau puisque j'ai effectué mes études au Maroc dans une école Française.

Date d'expiration de mon dernier Titre de séjour: 2/11/2009.

En effectuant le dossier de renouvellement, je me suis rendu compte que la date de péremption de passeport était passé. Je me suis rendu au consulat afin qu'on me le prolonge. Chose qui a pris 2 mois.

Voici ce qui s'est passé:

02/02/2010: je me suis fait contrôlé par la police -> titre de séjour expiré -> ils appellent la préfecture afin de savoir s'ils vont me le renouveler -> préfecture injoignable

nil m'amènent en Garde à vue, pour une durée de 24h, pendant laquelle ils tentent de la joindre pour connaître leur décision -> APRF (arrêté préfectoral pour la reconduite à la frontière)

03/02/2010: envoyé en centre de rétention pour sans-papiers. Je prends un avocat

04/02/2010: assigné à résidence après audience devant juge des libertés

05/02/2010: tribunal administratif: demande rejetée pour l'obtention d'un renouvellement

Côté social:

03/02/2009 jusqu'à maintenant: vis avec ma fiancée

20/06/2009: publication des bans de notre mariage futur. Pour des raisons personnelles, nous n'avons pas pu nous marier. A l'heure actuelle, nous pouvons toujours nous marier, avec l'accord du maire.

Que dois-je faire à partir de maintenant, sachant que je vais me marier en mars? Quelles sont mes options de choix?

Aussi, j'ai eu une lettre recommandée à retirer à la Poste, pensant que c'est la préfecture qui m'a écrite, dois-je la retirer ou non? je compte sur votre bienveillance à me renseigner le plus rapidement et le mieux possible.

Un grand merci d'avance

Cordialement